

Nombre de membres :

En exercice : 12  
Présents : 10  
Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt, le onze juin, à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Yolande PUGLISI, vice-présidente,

**Présents** : J. ADGE – Y. PUGLISI – D. BOURDEAUX – A. RAJA – I. ALIBERT – M. ARRIGO – D. NESPOULOUS - D. BORDENAVE – J. AGULLO – J. ROUZIER – M. A. RUSTAN

**Absents excusés** : J. ADGE – C. BOUSQUET

Date de la  
convocation :

04 juin 2020

N° 2020/05

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de la présente séance concernant l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif et l'affectation de résultat de l'exercice 2019,

Objet de la  
délibération :

BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE  
2020

Par délibération du Conseil d'Administration de la même séance, le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable public ont été approuvés et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au Budget Supplémentaire proposé ci-après :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

21 985.07 €

La proposition de Budget Supplémentaire sur l'exercice 2020, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2019 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2020.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NIVEAU DE VOTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 485,07	
012	CHARGES DE PERSONNEL	7 500,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		21 985,07
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>21 985,07</b>	<b>21 985,07</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>TOTAL OPERATIONS ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 985,07</b>	<b>21 985,07</b>

Par conséquent, il vous est proposé de :

**ADOPTER** le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2020, concernant le Budget du CCAS, détaillé ci-dessus,

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

*Le Conseil d'Administration du CCAS,  
après en avoir délibéré et à LA MAJORITE des membres présents,*

**ENTENDU** l'exposé des motifs ;

**ADOpte** le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2020, concernant le Budget du CCAS, détaillé ci-dessus.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

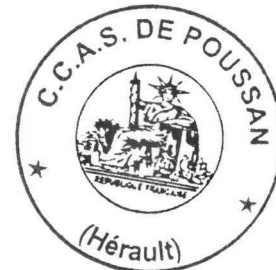
Pour extrait conforme,

A POUSSAN le, 11 juin 2020

Le Président,



Jacques ADGÉ



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.